



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 11 MARS 2024 À 17 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques
et de la cour municipale

RÉSOLUTION 2024-03-116 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-03-117 **2.1** Autorisation pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) concernant le projet de construction d'une conduite de dérivation du collecteur sanitaire St-Eugène et mise en place de rétention sanitaire

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) vise à assister les municipalités financièrement dans la réalisation de travaux de réfection

d'eau potable et d'eaux usées, afin de contribuer à résorber les déficits de maintien d'actifs tout en développant les communautés d'avantage en cohérence avec les bonnes pratiques en maintien des services de bases aux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les normes de rejets des ouvrages de surverses, dont plus particulièrement celle du poste de pompage Rodrigue-Caron;

ATTENDU la volonté du conseil d'effectuer des améliorations au niveau de service du réseau d'eau usées;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023; elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet (au besoin, elle s'est renseignée auprès du Ministère), et elle s'engage à toutes les respecter;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023).

QUE la Ville désigne le directeur du Génie et bureau de projet ou l'un de ses ingénieurs cadres à agir et à signer, en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-03-118 **2.2** Entente intermunicipale relative à l'établissement des modalités d'entraide pour le service spécialisé de sauvetage sur glace, sauvetage nautique, sauvetage en espaces clos et de sauvetage en hauteur entre la Ville de Châteauguay et la Régie incendie Alliance des Grandes-Seigneuries sur le territoire de la MRC de Roussillon

ATTENDU QUE la Ville de Châteauguay possède un service spécialisé de sauvetage en espaces clos et sur glace;

ATTENDU QUE la Ville de Châteauguay est susceptible d'aller porter secours aux municipalités avoisinantes lors de sauvetage en espaces clos et sur glace;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve l'entente intermunicipale relative à l'établissement des modalités d'entraide pour le service spécialisé de sauvetage sur glace, sauvetage nautique, sauvetage en espaces clos et de sauvetage en hauteur entre la Ville de Châteauguay et la Régie incendie Alliance des Grandes-Seigneuries sur le territoire de la MRC de Roussillon

QUE le conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville et non incompatible avec la présente.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-03-119 **2.3** Nomination au poste permanent de directeur du génie et du bureau de projets à la Direction du génie et du bureau de projets

ATTENDU la démission de monsieur Jasmin Fournier au poste de directeur du génie et du bureau de projets;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines de nommer monsieur Guillaume Thibeault au poste permanent de directeur du génie et du bureau de projets;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la nomination de monsieur Guillaume Thibeault au poste permanent de directeur du génie et du bureau de projets à la Direction du génie et du bureau de projets, à partir du 12 mars 2024, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-392-00-141.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-03-120

3.1

Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 36.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN